

Étant ici depuis 11 ans, je soupçonne le gouvernement de ne faire que ce qui lui est avantageux. Voici donc une immense étendue de terre dans l'Alberta, province riche aux yeux du gouvernement fédéral, et qui ne reçoit pas de paiements de péréquation. Voici une grande région qui a tout pour devenir une région spéciale aux termes de l'article 39. De fait, elle porte déjà le nom de région spéciale. Il n'y a pas un gouvernement municipal dans toute la région dont je parle. Les contribuables ne peuvent pas élire le président du conseil municipal ni les conseillers. Depuis que cette région a été désignée comme une région spéciale, le gouvernement de l'Alberta y nomme un gestionnaire muni de pouvoirs spéciaux pour encourager l'expansion économique.

• (9.40 p.m.)

Je tiens à dire au ministre qu'il n'y a pas eu d'expansion économique dans les zones spéciales n° 2 et n° 3. Il n'y a pas eu de possibilités suffisantes d'emploi. Les gens qui y sont restés ont pu suffire à leurs besoins et à ceux de leurs familles parce qu'ils ont eu l'initiative et la volonté d'y arriver. Mais ces zones ne se sont pas développées et n'ont pas participé beaucoup à l'expansion générale de l'Alberta et du pays en général.

Dans l'application de la loi, le ministre devrait s'occuper d'une façon particulière des zones spéciales n° 2 et n° 3. Le ministre me demandera peut-être comment y arriver. Je pourrais nommer quelques industries qui ont essayé de s'implanter dans ces zones. Pour ma part, j'ai été incité à m'associer à une industrie que, étant donné mes connaissances financières et bien d'autres choses, je considérais comme risquée; comme j'étais député et que je devais montrer de la confiance dans la région, j'y ai investi des fonds, mais pas beaucoup. Cette fabrique se maintient depuis déjà quatre ans dans la ville d'Hanna, sans aide aucune du gouvernement fédéral, même si elle en aurait eu bien besoin. On lui a même refusé un prêt de la Banque d'expansion industrielle.

On a accordé aux filiales de sociétés américaines de l'Ontario des subventions énormes dont elles n'avaient pas plus besoin que le ministre n'a besoin d'aller dans la lune, bien qu'il ait peut-être de bonnes raisons d'y aller. Les filiales de sociétés américaines installées dans le Québec ont aussi reçu des subventions, de même que les raffineries de pétrole américaines à Terre-Neuve. Comparez cela à

la situation de l'Alberta qui pâtit des subventions de péréquation versées aux provinces de Terre-Neuve et de Québec.

Dès lors, pourquoi toute la région que j'appelle la partie centrale ou est-centrale de l'Alberta n'a-t-elle pas retenu l'attention du gouvernement fédéral et n'a pas obtenu de prêts, sans parler même de subventions? Ces régions spéciales n'ont reçu aucune aide, car leurs habitants ont des revenus respectables et sont ou propriétaires d'immenses terrains ou les reçoivent en location du gouvernement provincial.

Cet article prévoit l'établissement de règlements concernant les facteurs relatifs à l'insuffisance des possibilités d'emploi productif. J'insiste sur les mots «possibilités d'emploi productif». On n'a pas fourni de possibilités d'emploi productif dans les zones spéciales n° 2 et 3. Puisque le gouvernement fédéral estime qu'il doit subventionner des filiales de compagnies américaines établies dans l'Ontario, province riche, et le Québec, autre province riche, ainsi que dans les Maritimes, pour leur permettre de soutenir la concurrence de cette même industrie qui permet à l'Alberta de contribuer aux paiements de péréquations, le ministre devrait assurément porter quelque attention aux régions de l'Ouest du Canada qui ont besoin de possibilités d'emploi productif.

Des centaines d'habitants ont quitté cette région depuis 20 ou 30 ans. Entre 1940, alors que le Canada était relativement prospère, du fait de la deuxième guerre mondiale, et 1969, donc pendant 29 ans, les zones spéciales n° 2 et 3 dans l'Alberta ont vu partir un grand nombre de leurs habitants faute de possibilités d'emploi. La province a classé ces districts comme régions désignées, il y a environ 34 ans. Et pourtant, en vertu de la loi visant les régions désignées que le Parlement a adoptée il y a environ quatre ans, on ne leur a accordé aucune attention.

Cette mesure législative accorde au ministre de grands pouvoirs, qui lui permettent de développer toute région du Canada. Il pourrait certainement jeter les yeux sur une région de l'Ouest du Canada qui retarde sur la croissance économique du pays dans son ensemble. Je le prie instamment de redresser la situation une fois ce bill adopté. Qu'il n'établisse pas pour agir neuf critères sur le modèle de l'ARDA. Le programme de l'ARDA avait d'abord été établi pour mettre des ressources en valeur et pour permettre aux gens de subvenir à leurs propres besoins. Tout ce que veulent les Albertains, c'est de pouvoir, eux aussi, subvenir à leurs propres besoins. C'est tout ce que désirent les habitants des zones spéciales numéros 2 et 3. Ils ne veulent pas d'aumônes.